

MUKENDE Haminsi
RWANDA

KIBUNGO



4050

Rwamagana, le 1er août 1957

2361/A.33.02
17/8/57

Monsieur l'Administrateur Territorial
Chef de Territoire
à KIBUNGO

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'en juillet dernier j'ai demandé dans le conseil de sous-chefferie, un terrain pour fabrication de briques.

Le conseil a marqué son accord et m'a délimité le terrain. Après quoi je me suis rendu à Kigali où j'ai reçu un registre de commerce le 10.7.57 sous le numéro RG 1.129.

L'endroit de briquetterie s'appelle marais RWAMUTOGANYI entre Sova et Muryaga dans la sous-chefferie Rutandintwarane.

Comme cet endroit est dans un gikingi d'un mututsi, et qu'il veut une certaine indemnité pour son pâturage, je me permets de vous demander s'il y a une ordonnance qui prévoit des cas pareils et quelle somme je dois payer car je voudrais me conformer aux ordonnances du Gouvernement.

Dans l'attente d'une suite favorable à ma demande, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur l'Administrateur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Mukende Haminsi.